

le lien



Actualité :
Plan de
déconfinement
progressif
P.3

Ensemble, on s'en sort !

Dès le début de cette crise sanitaire du COVID-19, toute la structure de Reims habitat s'est mobilisée quotidiennement au service de ses clients et de son territoire.

Ainsi, malgré le confinement et la fermeture des locaux de Reims habitat, ses salariés ont veillé, dès le 17 mars 2020 depuis leur domicile, à garder un lien étroit avec vous, clients-locataires, clients professionnels, prestataires ou fournisseurs de Reims habitat notamment par téléphone, via notre Centre de Relation Client, par mail ou sur nos réseaux sociaux.

Différentes actions ont alors pu être entreprises par les services de Reims habitat pour entrer en contact et être à l'écoute des clients les plus fragiles : les seniors, les personnes souffrant de handicap, les ménages rencontrant des difficultés économiques... Vous pouvez (re)découvrir quelques-unes de ces actions dans ce numéro du Lien.

Dans le contexte difficile de la crise sanitaire et économique que nous vivons, Reims habitat veille également à accompagner ses clients professionnels afin de les aider à franchir ce dur moment.

Reims habitat renforce son rôle d'acteur et de soutien à l'économie locale en agissant pour une reprise progressive des chantiers, dans des conditions sanitaires garanties pour ses salariés et ceux de ses entreprises prestataires. Les services de Reims habitat ont aussi assuré un règlement des factures à nos prestataires ou fournisseurs dans les délais les plus brefs afin de leur fournir une part de trésorerie essentielle en cette période.

Le 11 mai 2020, Reims habitat a débuté un déconfinement progressif de ses bureaux et de ses locaux d'accueil du public. Ce plan de déconfinement progressif et prudent vise à vous fournir, ainsi qu'aux collaborateurs de Reims habitat, les meilleures conditions d'accueil notamment sur le plan sanitaire.

Les instances de gouvernance de Reims habitat ont repris peu à peu leurs activités ordinaires au service du fonctionnement de votre bailleur. Le Bureau de Reims habitat et son Conseil d'Administration se sont réunis en visio-conférence en juin 2020. Les différentes Commissions structurant l'organisme ont vu leurs activités reprendre. Dès la fin avril 2020, la Commission d'Attribution des Logements a repris son activité en visio-conférences pour statuer sur les dossiers des demandeurs de logement et pouvoir ainsi rapidement leur apporter une réponse à leur besoin de logement, et projeter ainsi leur installation au plus tôt après la fin de la période de confinement.

Toutefois, la prudence reste primordiale. L'application des gestes barrières, avec en premier lieu le port obligatoire d'un masque, est essentielle lors de vos rendez-vous dans les locaux de Reims habitat, Siège et Agences, et dans votre vie quotidienne.

Reims habitat reste à votre écoute afin de vous aider, selon vos besoins, à surmonter cette période si particulière de crise sanitaire et économique. Nos équipes se mobilisent chaque jour et s'engagent à vos côtés afin de vous offrir le meilleur service possible.

N°46
JUIL.20

Directeur de la publication : Patrick Baudet
Rédacteur en chef : Thibaut Rogier
Rédacteurs : Charlotte Besnard, Marie-Christine Chatel,
Alban Strozykowski
Crédits photos : **Reims habitat**
Conception et réalisation : Archiduchesse - Reims
Imprimé sur papier PEFC par Le Reveil de la Marne



Agence Murigny

Plan de Déconfinement Progressif

Avec un déconfinement progressif entamé le 11 mai 2020, Reims habitat se mobilise pour continuer à vous fournir le meilleur service possible dans les meilleures conditions notamment sanitaires.

Ainsi, **depuis le lundi 11 mai 2020, les locaux de Reims habitat, le Siège et vos Agences de proximité Murigny, Centre-Est, Université et Nord, sont de nouveau ouverts au public** du lundi au vendredi de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hors jours fériés)

Depuis le 2 juin 2020, le Point Accueil Pommery est de nouveau ouvert au public, les conditions étant réunies pour vous garantir un bon accueil. Le Point Accueil Pommery est donc ouvert aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hors jours fériés)

Cette réouverture des locaux de Reims habitat se fait **SOUS CERTAINES CONDITIONS** notamment sanitaires :

- Le **port obligatoire d'un masque**, l'utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition, le respect strict des gestes barrières et des distances indiquées au sol (plus d'un mètre entre les personnes).
- Au Siège, le nombre de visiteurs dans le hall est limité à 5. En Agences, les visites sont possibles une personne à la fois. Merci d'attendre à l'extérieur pour entrer.
- Au Siège, **uniquement sur rendez-vous** pour rencontrer une chargée de clientèle ou un conseiller commercial si votre situation l'exige. Un rendez-vous est donc à prendre avant de vous déplacer en appelant au 03 26 48 43 43.

La borne de paiement du loyer en espèces ou carte bancaire est de nouveau accessible en respectant les recommandations sanitaires nécessaires. Pour limiter vos déplacements, merci de continuer à utiliser un autre mode de paiement : chèque, virement, via Sésame, votre Espace client disponible sur ordinateur et smartphone...



Agence Centre-Est



Siège de Reims habitat

Déconfinement, tous solidaires !

Je suis masqué, je peux entrer !

Dans le contexte sanitaire actuel, chacun est acteur pour veiller à la santé et la sécurité de tous. Ainsi, le port d'un masque est **OBLIGATOIRE** dans tous les lieux d'accueil du public de Reims habitat, Siège et Agences de proximité.



C'est dans la boîte ! J'évite la file !

Afin de limiter vos déplacements dans les locaux de Reims habitat et de respecter les mesures sanitaires, vos documents sont **impérativement** à déposer dans les boîtes aux lettres accessibles à l'extérieur du Siège et des Agences de proximité de Reims habitat.



Respectons les gestes barrières.
Tous concernés, tous solidaires !

Réouverture du Point Accueil Pommery

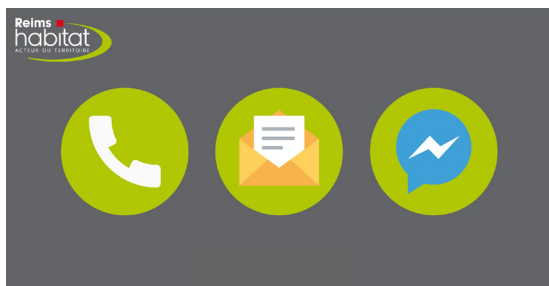


Depuis le 2 juin 2020, le Point Accueil Pommery est de nouveau ouvert au public, les conditions étant réunies pour vous garantir un bon accueil.

Le Point Accueil Pommery est rouvert aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hors jours fériés).

Demandes techniques ou administratives

Dans le contexte actuel, afin de limiter vos déplacements, merci de continuer à privilégier, pour vos demandes techniques ou administratives, le contact par téléphone via notre Centre de Relation Client, par mail ou sur nos réseaux sociaux.



Pour contacter Reims habitat :

- Au 03 26 61 79 79. Notre Centre de Relation Client est joignable aux heures d'ouverture de Reims habitat. En dehors de ces heures d'ouverture, le week-end, les jours fériés, toujours en cas d'urgences, vous pouvez contacter notre service d'astreinte téléphonique au même numéro.
- Par mail à contact@reims-habitat.fr. Merci de continuer à privilégier l'envoi de mails aux courriers.
- Par messages privés sur notre page Facebook.

Gestion des demandes d'interventions

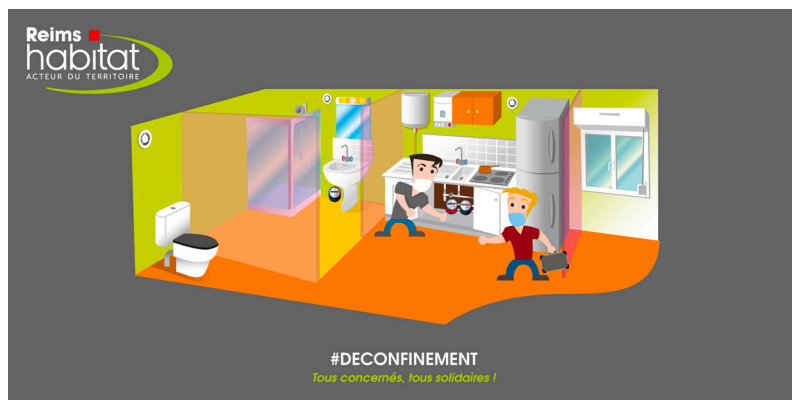
Durant le confinement, Reims habitat, avec l'appui de ses prestataires, a géré vos demandes d'interventions urgentes (absence de chauffage, fuites non maîtrisables, ascenseurs...) afin d'assurer votre sécurité.

En raison du contexte sanitaire exceptionnel, un nombre important de vos demandes d'interventions, ne présentant pas de caractère urgent, ont dû être mises en attente. Avec le déconfinement progressif et prudent entamé par Reims habitat, les interventions dans les logements reprennent peu à peu selon un protocole sanitaire strict que les prestataires de Reims habitat appliquent pour chaque intervention.

Les règles de protection à respecter par le client et l'entreprise (port de masques, respect des distances physiques, évacuation des déchets de travaux dans des sacs étanches, désinfection de la zone des travaux, lavage des mains...) vous sont présentées par le prestataire lors d'un premier contact téléphonique préalable à un rendez-vous.

Depuis le début du déconfinement, les urgences continuent d'être traitées en priorité par les équipes de Reims habitat (pannes de chauffage, d'ascenseur, fuite d'eau, incidents...). Les autres demandes, sans caractère d'urgence, dans les logements et en parties communes, sont bien prises en compte par les services de Reims habitat et sont progressivement traitées par les prestataires de Reims habitat, des plus anciennes en premier aux plus récentes. Vos demandes sont ainsi bien enregistrées par les équipes de Reims habitat et ne nécessitent pas un nouveau signalement.

Le traitement de l'ensemble de ces demandes demandera donc du temps et de la patience mais vous pouvez compter sur l'engagement des équipes de Reims habitat à vos côtés.



Comment payer son loyer ?

Pour régler votre loyer chaque mois, Reims habitat vous propose plusieurs modes de paiement. Vous pouvez payer votre loyer :

- **En ligne, via Sésame, votre Espace client**, accessible sur votre Portail Web ou directement sur Smartphone.
- **Par chèque**, à envoyer à l'adresse suivante :
REIMS HABITAT—Centre des Paiements—
87074 LIMOGES Cedex 9.

Pensez à bien joindre le coupon détachable présent sur l'avis d'échéance et à mentionner votre numéro de module logement (qui figure sur votre avis d'échéance) au dos de votre chèque.

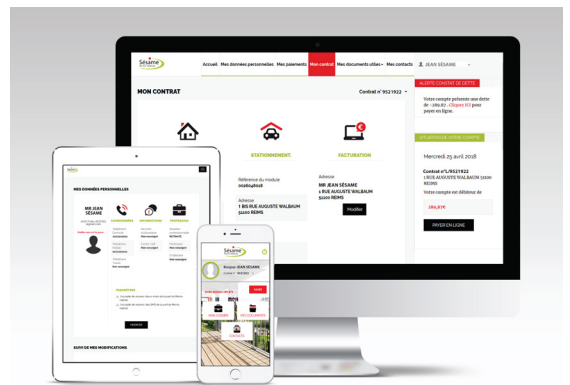
- Par **prélèvement automatique**.
- Par **virement bancaire**.
- En **espèces**, par mandat EFICASH, dans un bureau de Poste.
- A la **Borne de paiement**, en espèces ou en carte bancaire.

Vous pouvez de nouveau venir régler directement au Siège, tout ou partie de votre loyer grâce à notre borne de paiement. Simple d'utilisation, confidentielle, la borne de

paiement vous permet de régler la somme de votre choix en espèces ou en carte bancaire. Attention, la borne n'accepte pas de billets supérieur à 50 euros.

Pour limiter vos déplacements dans le contexte actuel, nous vous conseillons toutefois de privilégier les autres modes de paiement.

Retrouvez toutes les informations sur les moyens de paiement sur votre Portail Web : www.reims-habitat.fr



Sésame, votre Espace Client

Faire face à des difficultés financières

Pendant le confinement, grâce au télétravail, l'équipe du Service Recouvrement de Reims habitat a adapté son fonctionnement pour continuer à accompagner les clients de Reims habitat dans cette période de crise sanitaire et économique, certains clients se retrouvant pour la première fois en situation d'impayé de loyer. « *Des clients étaient très angoissés par rapport à cette situation. L'équipe les rassure en les écoutant et en leur expliquant que des solutions existent pour faire face à leur difficulté financière.* » souligne Isabelle, Cheffe du Service Recouvrement.

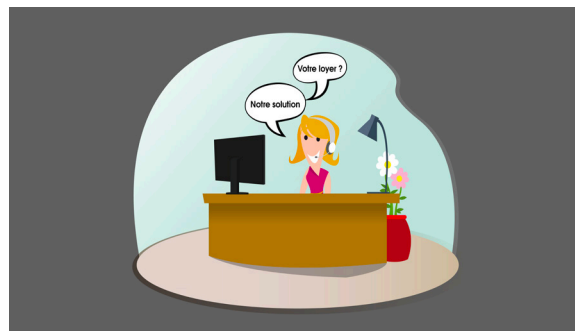
Ces rencontres entre les clients et le chargé de Recouvrement de Reims habitat, qu'elles soient au téléphone ou par rendez-vous au Siège de l'Office, permettent ainsi de construire avec eux une solution pour enrayer leurs dettes. « *Des accords de paiement sont construits ensemble et les clients finissent par être soulagés. Depuis la réouverture progressive des locaux de Reims habitat, beaucoup ont même déjà régularisé leur situation.* » conclut Isabelle.

Une action commune, bailleur-locataire, permettant ainsi de résoudre des situations complexes humainement.

Si vous avez des difficultés pour payer votre loyer, **vous pouvez contacter une Chargée de recouvrement de Reims habitat** afin d'évoquer, en toute confidentialité, votre situation. Les rencontres se font sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le 03 26 48 43 43, entre 9h00 - 11h30 ou 14h00 - 16h30

Les rendez-vous, au Siège de Reims habitat se dérouleront dans des bureaux spécifiques, adaptés aux conditions sanitaires actuelles. Le port du masque est obligatoire.



Bureaux dédiés aux rendez-vous

Au Siège, les rencontres avec le personnel de Reims habitat se font uniquement sur rendez-vous.

Ainsi, si votre situation nécessite de rencontrer par exemple une chargée de clientèle ou un conseiller commercial, vous devez prendre un rendez-vous avant de vous déplacer en appelant au 03 26 48 43 43.

Pour vos rendez-vous, des bureaux spécifiques ont été aménagés par Reims habitat.

Afin de vous fournir, ainsi qu'aux salariés de Reims habitat, de bonnes conditions sanitaires d'accueil, des vitres en plexiglas ont été installées, du gel hydroalcoolique est mis à disposition. Les équipements des bureaux (vitre, siège, bureau...) sont régulièrement désinfectés. Le port d'un masque est également obligatoire lors de ces rendez-vous.



Le déconfinement du Service Commercial

Pendant le confinement, depuis leur domicile, l'équipe du Service Commercial de Reims habitat a poursuivi le suivi des demandes de logement. L'équipe a ainsi préparé, avant la fin du confinement, les propositions de logements soumis à la Commission d'Attribution des Logements de Reims habitat, désormais réalisée en visio-conférence, afin d'être opérationnel dès le début du déconfinement, le 11 mai 2020.

Avec le déconfinement progressif et prudent entamé par Reims habitat, le Service Commercial a mis en place un protocole sanitaire afin de permettre une reprise des visites de logement et des signatures de baux tout en veillant à la protection de tous, clients et salariés de Reims habitat, et à préserver le contact humain avec le client, cœur du métier de Commercial. Chloé, Responsable du Service Commercial : « *En plus des protections utilisées par le commercial, nous demandons à ce que les personnes qui viennent visiter un logement portent un masque. Désormais, une seule personne doit venir le visiter.* »

Pour les premières visites effectuées, Angel, Commerciale, témoigne : « *Lors de la visite, le commercial doit rester dans la pièce la plus grande et laisser le client visiter le logement. On se retrouve ensuite dans la pièce pour faire un débriefing de la visite et parler des équipements. Nous nous adaptons pour respecter les gestes barrières. Par exemple, j'ai fait une visite en visio avec des personnes qui étaient à plus de 100km de Reims, et qui, du coup, ne pouvaient pas venir.* »

Les signatures de baux se font, désormais, dans des bureaux dédiés et adaptés aux règles sanitaires, le port du masque étant obligatoire.

40

visites de logement effectuées
lors de la 1ère semaine
de déconfinement



La Commission d'Attribution des Logements
s'effectue désormais
de manière dématérialisée



Les clients en attente
durant le confinement ont pu
emménager avant la fin mai

Le Service Commercial travaille en transversalité avec les Agences de proximité de Reims habitat pour permettre aux clients qui sont en attente de pouvoir emménager rapidement. « *L'équipe s'est tout de suite adaptée permettant de faire beaucoup de visites de logement dès le début du déconfinement afin que les clients en attente en raison du confinement puissent emménager avant la fin mai. Le Service poursuit sur cette lancée pour apporter une solution aux besoins des demandeurs de logement et leur permettre une installation le plus tôt possible* » ajoute, Chloé.

Reims habitat à l'écoute de ses clients les plus fragiles

Dès le 26 mars 2020, Reims habitat s'est mobilisé pour ses clients âgés ou présentant des difficultés pour se déplacer.

Ainsi, plus de 1350 clients de 70 ans et plus, fragiles et/ou isolés ou en situation de handicap ont été identifiés afin d'instaurer des appels téléphoniques auprès d'eux menés par les collaborateurs des Agences de Reims habitat. Il s'agissait ainsi de faire perdurer cette proximité avec nos clients en cette période particulière de confinement.

Grâce à la mobilisation de 39 collaborateurs des 4 Agences de proximité, 2 546 appels ont été effectués durant 6 semaines, jusque début mai 2020, et l'accueil fut chaleureux : « *les clients étaient très contents que l'on prenne le temps de les contacter* » indique Audrey à l'Agence Murigny.

Ces appels ont montré que la solidarité a opéré, dans certains cas, dans les familles, avec les voisins : « *Certains n'ont pas souhaité être rappelé, ils avaient des proches avec eux, des enfants ou des voisins qui passaient régulièrement... D'autres n'ont pas eu cette chance.* » signale Magaly au Point Accueil Pommery.

En plus de permettre une vigilance sur des situations personnelles critiques pour lesquelles Reims habitat pouvait intervenir en les signalant aux partenaires sociaux ou institutionnels, il s'agissait également de rompre la solitude qui pouvait peser sur certains : « *Pour les personnes vraiment isolées, sans famille, ça leur permettait de discuter un peu avec quelqu'un dans la journée.* » indique Elodie à l'Agence Université. « *Ils avaient besoin de papoter, on parlait de tout et de rien. Ça faisait plaisir de leur faire plaisir, ça se sentait dans leur voix.* » Magaly à Pommery.

Quelques mots pour garder ce lien, cher aux valeurs de Reims habitat.

« *Ça me touchait de savoir qu'il y avait des personnes seules dans leur logement. Du coup, ça me faisait plaisir de les avoir au téléphone et de savoir qu'ils allaient bien.* » conclut Elodie.



Reprise progressive des chantiers



Depuis le début de cette crise sanitaire et économique, Reims habitat est aux côtés de ses entreprises prestataires notamment dans le cadre des chantiers du bâtiment en travaillant avec eux à une reprise progressive des chantiers, dans des conditions sanitaires garanties pour leurs salariés.

« Dans un premier temps, notre philosophie a été de reprendre les travaux sans co-activité d'entreprises et sans contact avec nos locataires dès que toutes les conditions sanitaires étaient réunies. Nous avons tout mis en œuvre pour cela en étant à l'écoute des entreprises intervenantes afin que la reprise se fasse dans de bonnes conditions pour tous. » précise Christophe Maurice, Directeur du Développement et de la Maîtrise d'Ouvrage de Reims habitat.

Pour cela, les entreprises ont dû se mettre en conformité avec le Guide de préconisations de sécurité sanitaire rédigé par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) fixant les mesures à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires.

Cette démarche a également été appliquée aux chantiers de constructions neuves et de rénovations thermiques menés par Reims habitat : « Nous avons été en lien avec les coordonnateurs SPS (Sécurité et protection de la santé) des chantiers afin de mettre à jour le Plan Général de Coordination (PGC) selon les recommandations du Guide de l'OPPBT. Les entreprises se sont mises en conformité selon leur domaine d'intervention puis nous les avons évaluées en suivant les 10 points d'échanges prévus dans le Guide permettant ainsi de vérifier que toutes les recommandations sanitaires seraient bien respectées lors de la reprise de leur activité. » indique Sébastien Gaignier, Responsable du Service Conduite d'Opérations.

Ces actions ont permis dans un premier temps la reprise progressive de chantiers et même la livraison de certains comme l'indique Christophe Maurice : « La remise des clés aux accédants d'une opération de 13 pavillons en prêt social location-accession (PSLA) fut réalisée fin mai. »

Les démarches sont ainsi en cours sur l'ensemble des chantiers afin de permettre une reprise globale des opérations menées par Reims habitat.

Enquête de satisfaction annuelle



Chaque année, Reims habitat vous transmet une enquête pour mesurer votre satisfaction. En avril 2020, un échantillon représentatif de 1100 personnes a ainsi été consulté pour moitié par mail et par téléphone.

Les résultats montrent que vous êtes **86,7 %** à nous témoigner votre confiance et à être satisfait de nos prestations.

Comme l'an dernier, ces indicateurs connaissent une nouvelle hausse. Merci de la confiance que vous nous témoignez.

Cette tendance valorise les actions entreprises par Reims habitat pour améliorer votre niveau de satisfaction : réalisation de rénovations thermiques d'envergures, nouvelles actions d'accompagnement des clients, mise en ligne d'un nouveau site Internet, d'un Chatbot, développement des réseaux sociaux de l'Office pour mieux vous informer, etc.

L'objectif de Reims habitat est bien évidemment d'améliorer continuellement votre satisfaction. De nouveaux projets allant dans ce sens vont ainsi voir le jour dans les prochains mois.

Dans le prochain Lien, les résultats détaillés de l'enquête vous seront communiqués ainsi que le plan d'action que nous allons mettre en place pour être toujours au plus près de vos attentes.

Merci à tous ceux qui ont répondu à cette enquête.

ACTUALITÉS

Réouverture des déchetteries

Depuis fin avril, les déchetteries du Grand Reims sont de nouveau ouvertes au public. Encombrants ou autres déchets n'allant pas dans les ordures ménagères ou poubelles de tri doivent y être déposés.

Pour rappel, le dépôt sauvage d'encombrants ou de sacs poubelles autour des locaux poubelles, des conteneurs enterrés ou dans les parties communes est interdit sous peine de facturation de l'enlèvement.

Plus d'infos sur les conditions de réouverture des déchetteries sur le site Internet du Grand Reims.

Tous concernés, tous solidaires !



Que faire en cas de trouble de voisinage ?

Si un problème de voisinage arrive dans votre immeuble, essayez d'abord de le résoudre par une discussion franche et courtoise avec votre voisin. Discuter et trouver des solutions ensemble peut généralement régler ce problème.



> Si le trouble persiste, vous pouvez être mis en relation avec le Chargé de Cohésion Sociale de votre Agence de proximité en appelant Reims habitat au 03.26.61.79.79. Il sera à votre écoute et vous pourrez échanger ensemble sur la situation.

En dehors de heures d'ouverture de Reims habitat, en cas de troubles de voisinage, rassemblements dans les parties communes, incivilité ou dégradations en cours dans un immeuble, vous pouvez également contacter le Dispositif Tranquillité des Quartiers, de manière anonyme et confidentielle, au 03.26.61.79.79, du lundi au samedi de 18h à 00h, hors jours fériés.

Les équipes de ce dispositif, gratuit pour les locataires, peuvent ainsi se rendre sur le lieu du trouble signalé.

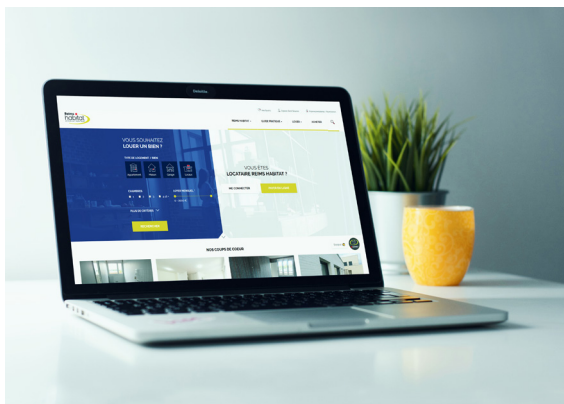
En cas de grosses nuisances ou de violence, il est recommandé d'appeler la police municipale au 03 26 77 74 55.

À bientôt sur votre Portail Web !

Pour faciliter votre information, consultez sans attendre le nouveau Portail Web de Reims habitat. Plus moderne, plus fonctionnel, vous pouvez y accéder depuis la même adresse : www.reims-habitat.fr. Il a été pensé comme un véritable portail d'accès à l'information pour nos clients ou les demandeurs de logement. Il est accessible depuis les smartphones et tablettes.

Vous pouvez y consulter les dernières actualités de votre bailleur, accéder à un Guide pratique proposant des informations utiles durant tout votre parcours résidentiel chez Reims habitat (changement de situation, assurance habitation, entretien et réparations, troubles de voisinage...).

Si vous avez un projet immobilier, vous pouvez également accéder à une sélection de biens disponibles à la location (logements, garages, locaux d'activité). Un moteur de recherche en page d'Accueil vous permet de rentrer vos critères de recherche puis d'accéder facilement aux biens correspondants.



Vous pouvez également accéder rapidement à **votre Espace client Sésame** quelle que soit la page que vous consultez.

Vous pouvez, de plus, échanger avec **SamBot**, le Chatbot de Reims habitat. Ce logiciel-robot vous permet de poser des questions et d'avoir rapidement et facilement une réponse, quand vous en avez besoin. SamBot est en apprentissage permanent. Les réponses qu'il vous apporte viennent s'enrichir au fil des mois et des questions que vous pouvez lui poser.

Envie de devenir propriétaire ?

Avec sa filiale Immocoop, Reims habitat favorise votre parcours pour devenir propriétaire au moyen d'un ensemble de garanties vous permettant d'acheter en toute confiance.

En devenant propriétaire d'un bien par le biais d'Immocoop, vous bénéficiez de **nombreux avantages** : pas de frais d'agence, frais de notaire réduit, prêt à taux zéro possible sous conditions de ressources, garantie de rachat et de logement.

Les possibilités d'acquisitions sont multiples avec Immocoop :

- avec l'achat d'un logement issu du patrimoine de Reims habitat ou d'un autre bailleur représenté par Immocoop
- avec l'achat d'un bien neuf en « vente en l'état futur d'achèvement » (VEFA)
- avec l'achat, sous conditions de ressources, en Prêt Social Location-Accession (PSLA). Vous pouvez ainsi entrer dans votre appartement ou maison comme locataire-accédant et devenir propriétaire entre 6 et 24 mois. Avec le PSLA, bénéficiez également d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans et d'une TVA à 5,5%.

À découvrir !

À vendre appartement T2 - 54 m²



À Reims, secteur hôpital Robert Debré
Appartement type 2 avec balcon
Cuisine séparée, séjour, 1 chambre
Belle salle de bain avec rangement
Prix : 80 000 €

À vendre appartement T4 - 78.91 m²



À Reims, secteur hôpital Robert Debré
Appartement au RDC de type 4
Grand séjour avec coin repas et une cuisine spacieuse.
2 chambres, balcon sur pièce de vie exposé au sud.
Prix : 85 000 €

Nouvelle résidence en vente : début de la commercialisation



Profitez des prix de lancement Programme Les Portes de Bétheny

Rue Solférino à Reims – 18 pavillons en PSLA
Type 2, Type 4 et Type 5

Immocoop vous accompagne
dans votre projet immobilier !

Renseignez-vous vite !

www.immocoop.fr

Une aide aux primo-accédants

Vous pouvez obtenir une subvention forfaitaire de **5000 €** du Grand Reims pour l'achat d'un logement neuf ou ancien relevant de la vente HLM.



Plus d'infos sur : www.grandreims.fr



Vous souhaitez acheter dans le neuf ou dans l'ancien, vous cherchez un terrain à bâtir ?

Appelez nous au **03 26 97 67 37**
Adresse **31 cours Langlet**

